



COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE  
CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR  
DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS  
DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL

اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل

Acquis du CILSS  
dans **LE DOMAINE  
DES FINANCES,  
DE LA PASSATION  
DES MARCHÉS  
ET DE L'AUDIT**



*50 ans d'engagement au service des populations  
sahéliennes et ouest-africaines*



**ACQUIS DU CILSS DANS LE DOMAINE  
DES FINANCES, DE LA PASSATION  
DES MARCHES ET DE L'AUDIT**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>2. ÉVOLUTION DU SYSTÈME DE GESTION ET PRINCIPAUX ACQUIS DANS LA GESTION FINANCIÈRE, DE LA PASSATION DE MARCHÉS ET DE L'AUDIT</b>	<b>6</b>
<b>3. ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	<b>9</b>
3.1. Évolution du budget global du CILSS depuis 1973	9
3.2. Budget par source de financement de 2008 à 2023	13
3.3. Financements par site	14
3.4. Financements bailleurs de 2008 à 2023	14
<b>4. ACQUIS MAJEURS</b>	<b>15</b>
4.1. La gestion efficace des projets et programmes	16
<b>5. CONCLUSION</b>	<b>20</b>

# 1. INTRODUCTION

Le CILSS est un organisme sous-régional. Il va sans dire que son fonctionnement doit être assuré par les Etats membres et que les donateurs (Etats comme Agences Internationales) assurent le financement de la partie des charges de structure correspondant à la mise en œuvre des projets financés par les bailleurs concernés.

De l'objectif de base qui était la lutte contre la sécheresse et la désertification, l'organisation est passée à une multiplication des programmes et des activités. Ainsi ont été créés, avec une sollicitude bienveillante des donateurs, de nouveaux champs d'intervention sans que parallèlement, ait été prévu un renforcement des moyens organisationnels et financiers des centres administratifs principaux.

La réussite de certains programmes et activités a constitué pendant les dernières années un encouragement et une justification favorable à leur démultiplication.



## 2. EVOLUTION DU SYSTÈME DE GESTION ET PRINCIPAUX ACQUIS DANS LA GESTION FINANCIÈRE, DE LA PASSATION DE MARCHÉS ET DE L'AUDIT

L'évolution de la gestion financière, de la passation des marchés et de l'audit s'est faite à travers plusieurs fonctions soit sur la base de la réglementation régionale soit à partir de meilleures pratiques.

Fonction	Evolution/Acquis
Normes comptables	<p><b>Evolution :</b> De 1973 à 1994, le CILSS a appliqué une comptabilité de type budgétaire qui n'intègre pas la situation patrimoniale. Et les rubriques budgétaires utilisées par chaque projet étaient celles émanant de son ou ses donateurs, ce qui rendait impossible une consolidation des rapports. Dans le souci de respecter les normes internationales et les bonnes pratiques en matière de comptabilité, le CILSS a opté en 1997 pour l'application d'une comptabilité de type patrimoniale.</p> <p><b>Acquis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A partir de 1997, le CILSS a opté pour l'utilisation des normes IASC (International Accounting Standards Committee) pour la comptabilité générale et une harmonisation des rubriques budgétaires en 4 classes : frais de personnel, frais de fonctionnement, investissements et interventions.</li> <li>• Ultérieurement et avec l'avènement des normes SYSCOA devenues par la suite SYSCOHADA, le CILSS a adapté sa pratique comptable pour se mettre en conformité avec la mouvance sous-régionale ;</li> <li>• Les normes comptables sont clairement reflétées dans les états financiers ;</li> <li>• Le CILSS utilise un logiciel de gestion intégré qui prend en compte les règles de gestion.</li> </ul>

Fonction	Evolution/Acquis
Normes d'audit externe	<p><b>Evolution</b> : d'un audit externe par projet géré par le CILSS de 1974 à 1995, le CILSS a adopté à partir de 1996 l'audit conjoint des fonds Etats membres, fonds propres et fonds bailleurs concomitamment avec le commissariat aux comptes. C'est à partir de 2010 que les instances du CILSS ont décidé d'instaurer un audit unique prenant en compte l'audit conjoint des fonds Etats membres, fonds propres et fonds bailleurs et le commissariat aux comptes.</p> <p><b>Acquis</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les procédures et politiques du CILSS en matière d'audit externe sont adéquates et atténuent les risques ;</li> <li>• l'auditeur externe indépendant est recruté sur des bases transparentes et les bailleurs sont associés au processus ;</li> <li>• les rapports d'audit sont transmis aux PTF à travers le chef de file ;</li> <li>• les rapports d'audit sont également soumis à la sanction du Conseil des Ministres.</li> </ul>
Cadre d'audit interne	<p><b>Evolution</b> : Le service d'audit interne a été créé en 1992 avec la dénomination de Contrôle Interne suite à un audit organisationnel et institutionnel ayant abouti à un Plan de Redressement et de Relance durable du CILSS (PRRD). Une charte d'Audit Interne a déjà été élaborée et adoptée par la 43ème session ordinaire du Conseil des Ministres de mars 2010 et dans laquelle la nouvelle dénomination du service est « Audit Interne » en lieu et place de « Contrôle Interne » pour dissiper toute ambiguïté entre la fonction d'audit interne et le système de contrôle interne. C'est en poursuivant cet objectif de modernisation de ses outils que le service d'Audit Interne s'est doté d'un manuel d'audit interne, d'une cartographie des risques, d'un plan de mitigation des risques, d'une politique de lutte contre la fraude et la corruption. Pour parachever le dispositif, un comité d'audit a été mis en place en 2019.</p> <p><b>Acquis</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les textes de base (Règlement financier, manuel de procédures administratives, financières, comptables, de ressources humaines et de passation des marchés) sont régulièrement mis à jour ;</li> <li>• Les missions d'audit interne ne se limitent plus aux aspects organisationnels, comptables et financiers, mais couvrent aussi la mises en œuvre des activités opérationnelles ;</li> <li>• La gestion financière et comptable du CILSS est transparente et efficace ;</li> <li>• Le taux des couts inéligibles est inférieur à 1% des montants audités.</li> </ul>

Fonction	Evolution/Acquis
Normes d'audit interne	<p><b>Les activités du Service d'audit</b></p> <p>L'Auditeur interne opère dans un environnement de travail bien structuré et bien organisé.</p> <p>Depuis sa création, le rattachement et le reporting de l'audit interne du CILSS sont conformes aux normes internationales.</p> <p><b>Acquis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un plan d'audit adossé sur une cartographie des risques ;</li> <li>• Existence d'un Auditeur interne qualifié recruté sur une base compétitive au niveau de tous les Etats membre ;</li> <li>• Mise à disposition des sites (CRA et INSAH) d'Assistants en Audit Interne également qualifiés et recrutés sur la même base que l'Auditeur Interne ;</li> <li>• L'assurance qualité du service audit interne est assurée par le Comité d'Audit qui rend également compte au Conseil des Ministres.</li> </ul>
Normes de passation de marchés	<p><b>Evolution :</b> d'une fonction secondaire exercée par le gestionnaire financier, la passation des marchés a connu l'évolution suivante au sein du Système CILSS : recrutement d'un spécialiste en passation des marchés en 2011 dans le cadre de mise en œuvre de UE/ FSTP3, suivi d'un renforcement par le recrutement d'un second spécialiste au Secrétariat exécutif et un autre au niveau du CRA depuis 2015. Dans le cadre de la réorganisation, une unité de coordination passation des marchés a été créée au Secrétariat exécutif, au CRA et à l'INSAH. Au CRA, le spécialiste en passation des marchés est secondé d'un assistant grâce au projet FSRP/BM. Le nouveau manuel des procédures administratives, financières et comptables intègre aussi la procédure de passation et gestion des marchés.</p> <p><b>Acquis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de textes garantissant tous les principes de base pour la passation des marchés (transparence, la non-discrimination, égalité d'accès...)</li> <li>• Existence de personnel compétent qui maîtrise les procédures des principaux bailleurs du CILSS ;</li> <li>• Existence d'un code d'éthique et de déontologie.</li> </ul>

## 3. ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE



Au bout de cinquante ans de fonctionnement du CILSS, il est évident que l'organisation créée à l'origine sous forme d'un comité donc d'une structure légère, a vu ses actions se déployer de façon étendue et, pour la plupart, donner de très bons résultats dans leurs domaines respectifs de compétence ; c'est notamment le cas du Centre Régional AGRHYMET, de l'INSAH (CERPOD et CSP), ainsi que les projets ou programmes dont les marques sont restées indélébiles tels que PROCELOS, PRISAS, DIAPER, PRS, PREDAS. Il est en effet incontestable que le CILSS a pu constituer, pendant ses cinquante ans d'existence, un pôle d'excellence au sein duquel collaborent, de façon originale, des techniciens et des spécialistes des Pays du Nord et des Pays du CILSS/Afrique de l'ouest.



### 3.1 Evolution du budget global du CILSS depuis 1973

#### 3.1.1 Budgets et Instances d'adoption de 1973 à 2023

Comme signalé plus haut, le CILSS au départ avait une structure légère financée essentiellement par les cotisations des Etats membres et les actions humanitaires n'étaient pas incluses dans le budget du CILSS. La structure du budget a changé à partir de 1995 à la suite de la réforme.

#### BUDGET CILSS DE 1973 A 2023

Année	Instance d'adoption	Budget	Observations
1973	1 <sup>ère</sup> Session CM Ouagadougou 19-20 décembre 1973	43 660 000	
1974	1 <sup>ère</sup> Session CM Ouagadougou 19-20 décembre 1973	70 928 000	
1975	3 <sup>e</sup> Session CM Niamey 12-14 mars 1975	87 547 000	
1976	5 <sup>e</sup> Session CM Dakar 26-27 mars 1976	110 880 613	
1977	7 <sup>e</sup> Session CM Ouagadougou 20-28 avril 1977	137 801 500	
1978	8 <sup>e</sup> Session CM Banjul 12-19 décembre 1977	172 535 750	

Année	Instance d'adoption	Budget	Observations
1979	10 <sup>e</sup> Session CM Nouakchott 11-15 décembre 1978	227 150 000	
1980	12 <sup>e</sup> Session CM Ouaga 7-12 janvier 1980	266 782 890	
1981	14 <sup>e</sup> Session CM Mindelo (Cap Vert) 22-28 janvier 1981	296 462 241	
1982	16 <sup>e</sup> Session CM Praia 17-22 janvier 1982	321 910 629	
1983	18 <sup>e</sup> Session CM Rome 17-24 novembre 1982	349 902 858	
1984	19 <sup>e</sup> Session CM Niamey 26-28 janvier 1984	349 902 858	
1985	20 <sup>ème</sup> Session CM Nouakchott 14-16 janvier 1985	349 902 858	
1986	21 <sup>è</sup> Session CM Dakar 25-26 janvier 1986	361 387 174	
1987	22 <sup>è</sup> Session CM Ouagadougou 28-29 janvier 1987	444 481 709	
1988	23 <sup>è</sup> Session CM Praia 24-25 janvier 1988	424 481 739	
1989	24 <sup>e</sup> Session CM N'Djaména 24-25 janvier 1989	435 198 797	
1990	25 <sup>e</sup> Session CM Bamako 1-2 février 1990	489 027 798	
1991	26 <sup>e</sup> Session CM Bissau 4-5 février 1991	515 708 274	
1992	27 <sup>e</sup> Session CM Ouagadougou 06-07 avril 1992	545 710 665	
1993	28 <sup>e</sup> Session CM Banjul 07-08 janvier 1993	318 490 010	
1994	29 <sup>e</sup> Session CM Praia 18-19 avril 1994	318 490 010	
1995	30 <sup>ème</sup> Session CM Nouakchott 22-23 avril 1995	11 756 703 677	
1996	31 <sup>ème</sup> Session CM Dakar 23-24 mai 1996	9 658 634 108	
1997	32 <sup>e</sup> Session CM Banjul 08-09 septembre 1997	10 829 384 775	
1998	33 <sup>e</sup> Session CM Niamey 25-26 juin 1998	9 481 684 189	

Année	Instance d'adoption	Budget	Observations
1999	CME Banjul 26-27 novembre 1998	16 618 490 000	
2000	34 <sup>e</sup> Session CM N'Djaména 16 décembre 1999	9 824 618 684	
2001	35 <sup>e</sup> Session CM Bamako 21-22 novembre 2000	8 103 322 786	
2002	36 <sup>e</sup> Session CM Ouagadougou 20-24 janvier 2002	7 854 200 444	
2003	37 <sup>e</sup> Session CM Banjul 19-20 décembre 2002	5 856 026 682	
2004	38 <sup>e</sup> Session CM Nouakchott 19-20 décembre 2003	8 603 218 351	
2005	39 <sup>e</sup> Session CM Praia 28 janvier 2005	6 374 179 344	
2006	40 <sup>ème</sup> Session CM Bissau 31 mars 2006	6 969 327 996	
2007	41 <sup>e</sup> Session CM Ouagadougou 26 mars 2007	7 809 017 289	
2008	42 <sup>e</sup> Session CM Nouakchott 18 avril 2008	7 726 905 173	
2009	Pas de Conseil de ministres	7 726 905 173	
2010	43 <sup>e</sup> Session N'Djaména 23-24 mars 2010	7 860 046 554	
2011	46 <sup>e</sup> Session Nouakchott 2-3 novembre 2011 révision	7 253 739 857	45 <sup>e</sup> Session Niamey 14-15 janvier initial 2011: 10556630376
2012	47 <sup>e</sup> Session N'Djaména 2-3 juillet 2012	8 890 927 574	
2013	48 <sup>e</sup> Session N'Djaména 7 avril 2013	13 244 173 665	
2014	49 <sup>e</sup> Session Abidjan 14 février 2014	13 595 651 550	
2015	50 <sup>e</sup> Bamako 13-14 avril 2015	20 826 127 396	
2016	51 <sup>e</sup> Session CM Ouagadougou 30 juin 2016	20 281 787 725	
2017	52 <sup>e</sup> Session CM Nouakchot 11 mars 2017	16 247 666 768	

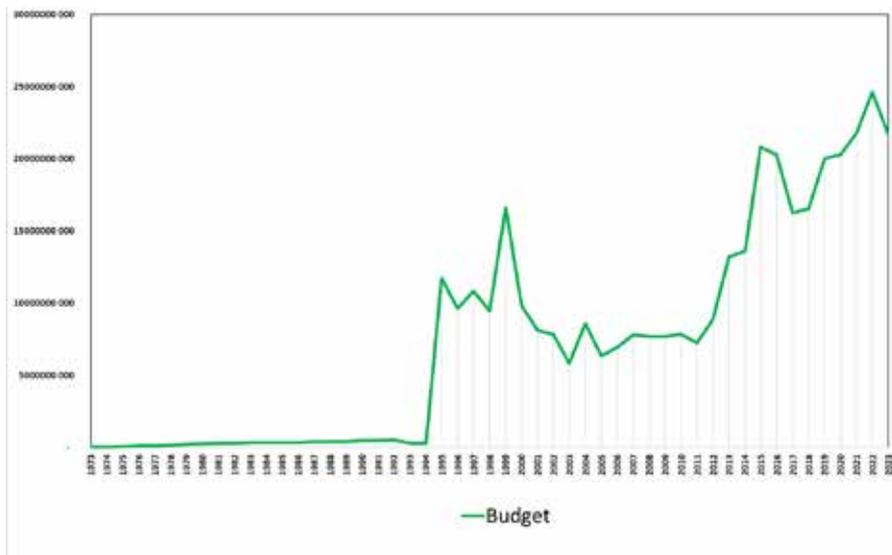
Année	Instance d'adoption	Budget	Observations
2018	53 <sup>e</sup> Session CM Niamey 05 février 2018	16 553 444 618	
2019	54 <sup>e</sup> Session N'Djaména 13 mars 2019	20 017 532 558	
2020	55 <sup>e</sup> Session, virtuel 9 juillet 2020	20 283 577 183	
2021	56 <sup>e</sup> Session N'Djaména 12 octobre 2021	21 837 334 555	
2022	57 <sup>e</sup> Session N'Djaména 21 novembre 2022	24 609 947 741	
2023	57 <sup>e</sup> Session N'Djaména 21 novembre 2022	21 729 976 603	
TOTAL		375 062 896 391	

Il ressort du tableau ci-dessus que la programmation budgétaire du CILSS de 1973 à 2023 se chiffre à 375 062 896 391 FCFA.

### 3.1.2 Evolution du budget global du CILSS de 1973 à 2023

La figure sous dessous retrace l'évolution du budget du CILSS de 1973 à 2023.

#### Évolution du Budget de 1973 à 2023



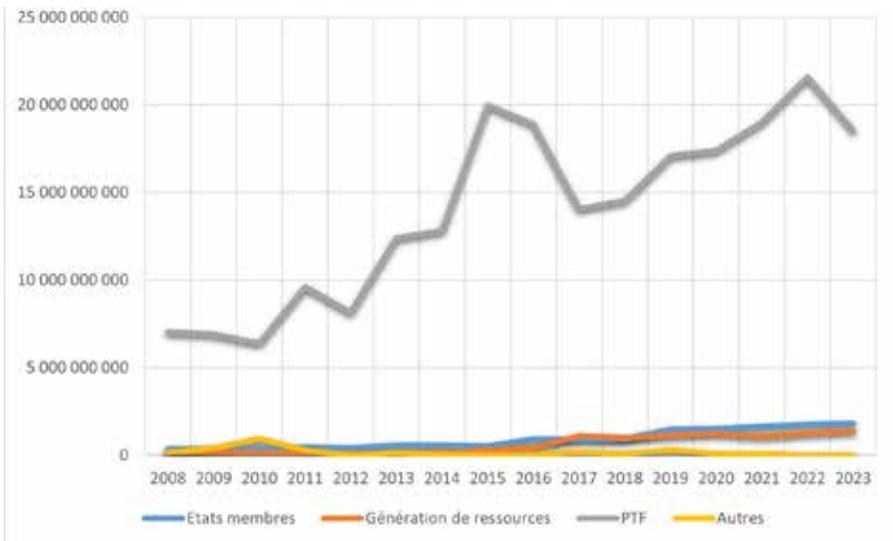
La courbe montre que le budget du CILSS est resté à un niveau très bas de 1973 à 1993 et a connu une évolution exponentielle à partir de 1994. Bien qu'évoluant en dent de scie, le niveau est maintenu au-dessus des sept (7) milliards pendant toute la période de 1994 à nos jours.



### 3.2 Budget par source de financement de 2008 à 2023

L'évolution des financements du CILSS par sources de financement est donnée dans le graphique ci-après :

**Source de financement de 2008 à 2023**



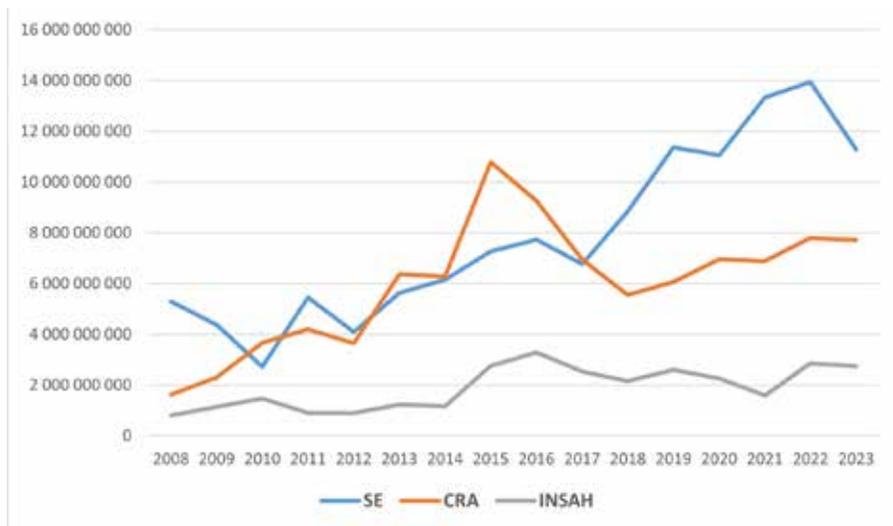
Nous constatons que les financements des PTF bien qu'évoluant en dents de scie, se situent à un niveau nettement supérieur à celui des Etats membres et des fonds propres générés. Les fonds Etats membres, génération de ressources et autres connaissent une évolution plus ou moins linéaire.



### 3.3 Financements par site

La répartition de ces financements par site est présentée dans le graphique ci-dessous :

#### Financements bailleurs par site



La période 2008 à 2010 a été caractérisé par la fin de la plupart des conventions obtenues dans le cadre de la mise en œuvre du PT 2004-2008 (notamment le financement Danois pour le CRA) et le retard mis dans la mise en place des nouvelles conventions du PT 2009-2013. Il convient de rappeler que n'eut été les efforts exceptionnels de l'USAID, de l'Union Européenne et du Canada, ces moments de forte crise financière risquaient de porter un coup fatal à l'Institution.

Les pics de 2015 et 2016 du CRA se justifient par la mise en œuvre des projets ISACIP de la BAD et ECOAGRIS de l'UE. L'accroissement exponentiel du budget du Secrétariat exécutif s'explique par l'arrivée des Banques de développement (Banque Africaine de développement avec le projet P2RS, la Banque Mondiale avec les projets PRAPS et PARIIS, la BID avec le projet P2RIAS).

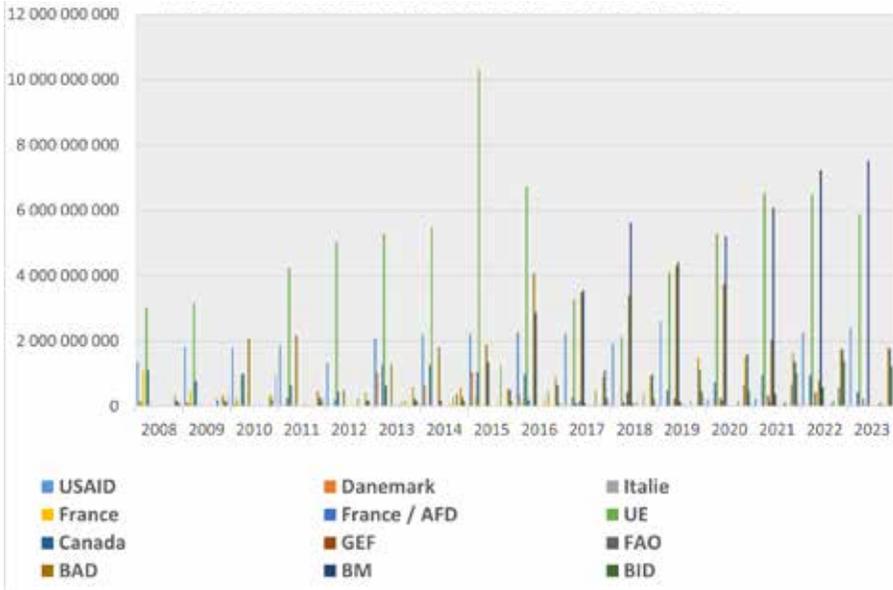


### 3.4 Financements bailleurs de 2008 à 2023

Les plans de travail 2004-2008, 2009-2013, et 2015-2019 ont été financés par les Etats membres, les fonds propres générés et surtout les partenaires techniques et financiers à travers plusieurs conventions de financement.

Le graphique ci-dessous illustre bien la situation de 2008 à 2023 :

### Financements bailleurs de 2008 à 2023



Le graphique montre que l'Union Européenne occupe la première place en termes de volume de financement de 2008 à 2021 et le relais est pris par la Banque Mondiale à partir de 2022. Quant à l'USAID, il se distingue par sa constance et sa régularité.

## 4. ACQUIS MAJEURS



Les principaux acquis au niveau financier se situent à deux niveaux :

- La gestion efficace des projets et programmes ;
- La liquidation d'une importante quantité de la dette, notamment au CRA, et l'arrêt de l'endettement de l'institution notamment vis-à-vis de son personnel ;
- Les accords et cadres de partenariat signés avec les différents bailleurs.



#### 4.1 La gestion efficace des projets et programmes

Nous avons retenu quelques projets et programmes que nous estimons être des success stories au vu des résultats engrangés :

##### *Projet d'appui de la Coopération Danoise (Phase II) au département formation et recherche du Centre Régional AGRHYMET*

<b>Pays cibles</b>	Régional Sahel (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad, soit les pays membres du CILSS/Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel.
<b>Secteurs et Problématiques touchés :</b>	Agriculture, Environnement, Lutte contre la Pauvreté et Formation professionnelle
<b>Objectifs immédiats</b>	<p><b>Objectif immédiat 1 :</b> Les capacités techniques des acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles en général et dans les disciplines de l'Agro météorologie, de l'Hydrologie, de la Protection des Végétaux, de l'Environnement et de la Maintenance des Instruments et micro-informatique en particulier sont accrues dans la sous-région sahélienne à travers la formation de base et la formation continue au CRA.</p> <p><b>Objectif immédiat 2 :</b> Les capacités du Programme Majeur Formation à dispenser des formations bien adaptées aux besoins des acteurs concernés dans la sous-région sont renforcées.</p> <p><b>Objectif immédiat 3 :</b> Les structures intervenant dans les domaines de l'Agro météorologie, de l'Hydrologie, de la Protection des Végétaux, de l'Environnement et de la Maintenance des Instruments disposent régulièrement des informations scientifiques et techniques de qualité.</p>
<b>Durée</b>	5 ans
<b>Date de démarrage</b>	septembre - octobre 2002
<b>Budget global</b>	3 973 945 395 FCFA

## PRSI & PRSII

<b>Objectif global</b>	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations des zones rurales par un approvisionnement en eau potable durable.
<b>Objectif spécifique</b>	<p>Amélioration durable de la desserte en eau potable (quantité et qualité) pour les populations rurales, dans les conditions suivantes : systèmes conçus sur la base d'une demande effective de la population, gérés par les institutions locales, exploitées par les opérateurs privés, dans les conditions qui assurent l'avantage économique de l'utilisation de la technologie solaire et un équilibre financier pérenne.</p> <p>En somme, et partant du PRS I, il s'agira de lutter contre la désertification grâce au pompage d'eau et un début d'électrification rurale décentralisée. Cette dernière composante ne pouvant être maîtrisée par les services de l'hydraulique et du fait de l'intérêt manifesté par d'autres intervenants financiers pour ce secteur, le PRS II a occulté cette composante pour ne s'intéresser qu'au pompage d'eau.</p>
<b>Durée PRS II</b>	5 ans
<b>Date de démarrage</b>	2002
<b>Budget global</b>	73 millions d'Euro

On peut aussi citer deux projets pour lesquels le CRA a reçu la félicitation des bailleurs. Il s'agit de :

***Projet d'Appui à l'Adaptation aux Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest par l'Amélioration de l'Informatique Climatique (ACCIC)***

<b>Objectif global</b>	Le projet a pour objectif de soutenir les stratégies d'adaptation au climat en Afrique de l'Ouest par la mise à disposition des données scientifiques de qualité
<b>Objectif immédiat</b>	<p><b>Objectif immédiat 1 :</b> Consolider et améliorer les réseaux existants de collecte des données hydro climatiques historiques</p> <p><b>Objectif immédiat 2 :</b> Améliorer la gestion des données et les méthodes d'analyse</p> <p><b>Objectif immédiat 3 :</b> Renforcer les capacités de traitement et d'analyse des données satellitaires pour une meilleure information climatique dans la région</p> <p><b>Objectif immédiat 4 :</b> Améliorer les prévisions hydrométéorologiques (moyenne à longue échéance) pour des applications dans le secteur agricole et l'eau, ainsi que pour la gestion des risques</p> <p><b>Objectif immédiat 5 :</b> Développer des scénarios climatiques pertinents pour appuyer les stratégies d'adaptation dans la région</p> <p><b>Objectif immédiat 6 :</b> Mettre en place des stratégies efficaces de communication de l'information climatique aux usagers finaux pour faciliter les mécanismes d'adaptation</p>
<b>Durée ACCIC</b>	2 ans
<b>Date de démarrage</b>	30/11/2012
<b>Budget global</b>	27 millions de DKK soit 2,365 milliards de FCFA

NB : Le CILSS a reçu une lettre de félicitation de DANIDA pour la bonne exécution du projet ACCIC (Voir secrétariat DG).

**GCCA : Support to Global Climate Change Alliance en Afrique de l'Ouest**

<b>Pays cibles</b>	17 Etats membres de l'espace CEDEAO et CILSS : Bénin, Burkina, Cote d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Cap Vert, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Libéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo
<b>Durée</b>	48 mois
<b>Budget</b>	4 millions d'euros
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Objectif Global</p> <p>Appuyer les pays de l'espace CILSS et CEDEAO à faire face aux changements climatiques en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).</p> <p>Objectif spécifique</p> <p>Renforcer les capacités des pays d'Afrique de l'Ouest et des acteurs régionaux, en vue de les aider à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des stratégies intégrant les changements climatiques dans les plans et programmes de développement</p>
<b>Résultats escomptés</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les systèmes d'informations hydro climatologiques ainsi que les capacités d'analyse de l'évolution du climat et ses conséquences en Afrique de l'Ouest sont améliorés ;</li> <li>2. La problématique des changements climatiques et des solutions à faible émission de carbone et de résilience vis-à-vis du climat sont mieux intégrées dans les stratégies nationales et régionales de développement ;</li> <li>3. Les capacités de négociations sur le climat et les capacités d'accès aux mécanismes de financement carbone en Afrique de l'Ouest sont renforcées.</li> </ol>

NB : Par courrier en date du 17/06/2016, l'UE a donné au CILSS une attestation de bonne exécution du projet GCCA.

## 5. CONCLUSION

Les différents efforts en vue d'équilibrer les ressources et les dépenses liées au fonctionnement de la cellule managériale n'ont malheureusement pas abouti du fait de la conjugaison de deux facteurs :

- La limitation des ressources prévues mises à la disposition du CILSS par les Etats membres et, surtout, le retard constaté dans le recouvrement des contributions des Etats membre par le CILSS
- L'augmentation des dépenses de fonctionnement sous la poussée de la démultiplication des projets qui accroît les frais de structure et qui ne sont pas toujours compensés par une prise en charge dans le financement des projets et programmes d'activités.

Ces deux phénomènes ont abouti à déséquilibrer de manière permanente la structure du financement de l'organisation la conduisant à une structure de trésorerie précaire entraînant un endettement croissant. La crise financière ainsi constatée est aggravée du fait des interrogations suscitées en Afrique par la coexistence de plusieurs entités sous régionales et régionales (au nombre d'une trentaine) s'occupant, pour la plupart d'entre elles, des mêmes problèmes et dont l'animation et le financement sont assurés par les mêmes Etats qui par ailleurs leur consacrent des ressources humaines et financières fort rares. Chacune de ces entités éprouve des difficultés tant au niveau de son financement qu'à celui de sa justification économique. Cette situation risque de provoquer la remise en cause de l'efficacité et de la viabilité à terme de ces structures compte tenu, notamment, du rapport entre les résultats obtenus et les moyens qui ont été consacrés. D'où l'impérieuse nécessité de trouver un mécanisme de financement durable pour le CILSS dont le statut d'organisation d'intérêt public n'est plus à démontrer du fait des services rendus aux pays.



**CILSS - Comité Permanent Inter-États de Lutte  
contre la Sécheresse dans le Sahel**

03 BP 7049 Ouagadougou 03 - BURKINA FASO  
Tél. : +226 25 49 96 00 - Fax : +226 25 37 41 32  
Email : [administration.se@cilss.int](mailto:administration.se@cilss.int)  
[www.cilss.int](http://www.cilss.int)